

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

**Délibération n°
D2026-04-02-19**

Conseillers
municipaux en
exercice : 15

Convocation en
date du
27 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 02 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier de VOLONTAT**.

Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNERY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BERIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, CERDAN David, DURAND Aurore, CASSIGNAC Fabien, BARLOGIS Estelle, JULIEN Dominique, CARRENO Annie.

Absents : aucun.

Empêchés : VERDALE Olivier.

Procurations : VERDALE Olivier à CARRENO Annie.

Secrétaire de séance : CROS Francette

OBJET :

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des effectifs, voté précédemment, ce jour, dans la délibération n°D2026-04-02-18,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, compte tenu qu'un agent à qui des missions complémentaires ont été confiées, a vu son temps de travail hebdomadaire augmenter de deux heures de façon pérenne, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L.313-1 et L.542-3 du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de Madame Rebeca MANENC, créé initialement par arrêté le 27 juillet 2016, pour une durée de 24 heures par semaine, à 26 heures par semaine à compter du 1^{er} mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

Décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de Madame Rebeca MANENC à compter du 1^{er} mai 2026.

Vote d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
CROS Francette

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260402-D2026_04_2_19-DE

